



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 481 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue par vidéoconférence, mardi le 9 mars 2021 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.481 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi et suite à la réception du certificat de conformité émis par la MRC des Jardins-de-Napierville.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité. En raison de la pandémie qui sévit actuellement, veuillez prendre note que nous sommes en télétravail jusqu'à nouvel ordre selon les annonces du gouvernement et de la santé publique. Nous demeurons disponibles selon l'horaire suivant : du lundi au jeudi 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi, il est possible de nous joindre par téléphone au 450-245-3658 ou par courriel info@st-cypriendenapierville.ca.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 22^e jour d'avril 2021.


James L. Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télec. : (450) 245-7824